

Atelier 4

Comment ouvrir la gestion des espaces publics aux citoyens volontaires ?

Enjeu et objectifs de l'atelier

L'enjeu de l'atelier : Définir les modalités d'une coopération entre citoyens et agents municipaux

Les objectifs de cette démarche :

- Faciliter l'engagement citoyen,
- Préserver le cadre de vie des Loire-Authiens,
- Collaborer entre agents et citoyens pour faire vivre les communs.

Echanges

A Loire-Authion, il existe de nombreux espaces publics. En appliquant les règles de civisme, nous pouvons tous contribuer à en assurer la propreté. Mais nous pensons que ces espaces sont communs à tous les citoyens et ne doivent pas relever de la seule responsabilité des services municipaux. Nous souhaitons donc étudier la possibilité de coordination entre agents et citoyens dans la gestion de ces espaces.

- 1) A Loire-Authion, nous mettons en place une gestion différenciée qui organise différents niveaux d'intervention en fonction des usages attendus des espaces publics (terrain naturel, espace de prestige...). Les agents municipaux ont développé des compétences diverses, de la protection de la biodiversité à la création de jardins fleuris...

Quelle coopération pourrait naître entre les agents municipaux et les citoyens ? Quelles pourraient-êtré les plus-values pour les uns et les autres ?

Dans le cadre de la gestion différenciée, le territoire est classé en 3 zones avec des modalités d'intervention distinctes. 180 espaces sur Loire-authion. Environ 30 agents.

Faire connaître ces zones au public : créer une carte géographique du territoire de cette gestion différenciée.

Permettre aux habitants de participer à la réflexion

Présenter l'étude au CM

Circuit d'une demande d'intervention faite par un habitant

Plan de gestion lié au vivant, en fonction des saisons : partager la connaissance des végétaux, organiser une réunion de formation sur la saisonnalité. => **Structurer la communication autour de la saisonnalité**

Initier la population à la propreté

- 2) Les espaces publics sont divers : des places aménagées, des espaces fleuris, des espaces arborés, des parcs....

Quels seraient selon-vous les lieux les plus adaptés à l'expérimentation d'une gestion coopérative ?

Le quartier

- 3) Si les services ont des contraintes organisationnelles, financières... les citoyens en ont aussi.

Comment pourrait-on organiser cette coopération ? De façon ponctuelle sur invitation ? De façon structurée de la conception à la mise en œuvre du projet ? Avec un groupe de citoyens ?

Un **référent environnement par quartier ou espace de vie** : identifié par les citoyens et en contact avec la mairie déléguée. Relais des démarches et informations.

Avoir **plus d'espaces publics pour les enfants** : aménager des lieux pour les enfants, périodiquement. Réserver une partie du quartier aux enfants en fermant occasionnellement la circulation.

- 4) Loire-Authion étant un territoire agricole et paysager, on peut envisager de solliciter des partenaires : acteurs économiques, Parc naturel régional, écoles, associations...

Qu'en pensez-vous ? Comment cela pourrait-il fonctionner ?

Prévoir des interventions dans les écoles

Comment valoriser ce type de partenariat et cet engagement citoyen ?

